Lasalle en Cévennes

La Lettre

N°5

Lettre d'expression des groupes d'élus au conseil municipal de Lasalle

Juin 2024

« LASALLE SOLIDAIRE » Majorlté Municipale

Le 10 avril dernier le Conseil Municipal votait les différents budgets de la commune, au nombre de sept. Ces votes concrétisent les orientations politiques de la commune pour 2024 :

Maintien des services à la population au niveau actuel dans les domaines de l'accueil du public par les services administratifs de la mairie, de l'Enfance-Jeunesse, de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, de la vie associative, et de l'entretien du village

Soutien à la maison de santé et au développement du Centre de Création et de Formation « La Cure ».

Au chapitre des **gros travaux** sont inscrits : les travaux de voirie à la suite de la réfection des réseaux, l'aménagement du parking Paulhan, l'étude pour la rénovation énergétique du complexe scolaire, la poursuite de l'élaboration du PLU, une provision de 128 162€ pour la participation de la commune à la construction de la nouvelle crèche qui devrait ouvrir ses portes fin 2025, construction menée par la communauté de communes.

La préparation budgétaire 2024 a été fortement contrainte. Les marges de manœuvre annuelles de la commune se sont réduites sous les coups de l'inflation, de la forte augmentation des frais de personnel et des charges d'électricité. Dans le même temps, les dotations de l'Etat ont très peu évolué voire pas du tout, les taux de la fiscalité locale décidés par la commune sont restés identiques depuis 2010.

Quelques chiffres :

Montant du budget de fonctionnement du budget principal : 2 261 501 euros

Montant des charges de personnel tous budgets confondus : 930 534 euros

Participation de la commune au fonctionnement de la restauration scolaire : 58 150 euros

Participation de la commune au pôle Enfance : 187 627 euros

Enveloppe des subventions aux associations : 27 880 euros (25 000€ en 2023)

Total tous budgets du montant des investissements : 554 910 euros

Compte-tenu de la nécessité de conforter les ressources de la commune, certains tarifs vont évoluer ou ont déjà été réajustés : ceux des services de la Régie de Coordination et de location des gîtes municipaux ; ceux de l'Accueil Jeunes et l'accueil périscolaire sont à l'étude.

De façon plus marquante, le conseil municipal a validé une augmentation de 3% des quatre taux de la fiscalité locale.

Taux de la fiscalité locale	2023	2024	2023	
	Lasalle	Lasalle	Gard	National
Taxe d'Habitation	18,43	**18,98**	25,19	24,45
Foncier Bâti	42,87	**44,16**	49,81	39,42
Foncier Non Bâti	59,95	**61,75**	70,61	50,82
Cotis. Foncière Entreprise	26,63	**27,43**	------	26,75

Une augmentation de la fiscalité locale est toujours mal vécue. Cela s'avère pourtant nécessaire après treize ans de stabilité. A noter que les taux d'imposition décidés par la communauté de communes, y compris celui de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, reste inchangés en 2024.

Patrick Bénéfice

Les travaux rue Basse, rue du Pont vieux et Caladette arrivent à leur terme

La plus grande partie des eaux pluviales de ces trois rues pénétrait dans les regards d'eaux usées avant d'arriver à la station d'épuration. Il a donc fallu rajouter un réseau d'eaux pluviales. De plus, les canalisations des anciens réseaux, contenaient de l'amiante qui a été enlevée selon un protocole très contraignant. On notera que les réseaux humides ont obtenu le prix de la meilleure conception au salon des maires du Gard. Par ailleurs, un revêtement provisoire a été installé en attendant la dissimulation des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone et fibre). Faire entrer autant de réseaux dans un si petit espace a été un challenge pour les maîtres d'œuvre et les entreprises. Le revêtement final vient d'être posé et les dernières finitions (dauphin, béton goudron) sont prévues pour fin juin. Un grand merci aux maîtres d'œuvre, aux entreprises et surtout aux riverains qui ont supporté les travaux pendant plus d'un an.



Éclairage public

Dans un souci d'efficacité et d'économie, la maintenance de l'éclairage public est désormais confiée au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard. Il n'y aura ainsi plus de contrôle mensuel et toute défaillance d'un luminaire devra être signalée en mairie. Grâce au SMEG, l'ensemble du réseau (10 armoires de commande et environ 290 points lumineux) a pu être rénové et le remplacement des ampoules au mercure par des lampes leds ainsi que l'extinction en milieu de nuit ont permis de réaliser une économie de 80%, économie bienvenue au regard de l'augmentation de l'électricité.

Alain Serre

Depuis quelques mois à l'étude, les **travaux** conduisant à optimiser la capacité de stationnement **du parking de la filature Paulhan** vont commencer. De même qu'un sens unique va être créé, six zones de stationnement vont être définies, permettant d'accueillir environ 90 véhicules. Un emplacement réservé aux fourgons verra le jour au droit de la ruelle des Endettés et deux portiques seront posés ainsi que deux rangées de rocher pour empêcher le stationnement anarchique et le camping sauvage, lequel engendre des nuisances olfactives, écologiques (pollution de la rivière) et enfin sonores, certains prenant le parking pour une salle des fêtes. M.Béchard, propriétaire de la filature, s'est par ailleurs engagé à délimiter son espace et à débarrasser les encombrants stockés.
Cet endroit sera toujours accessible en cas de manifestation : il suffira de déplacer quelques rochers. Enfin quelques arbres seront plantés afin d'ombrager les lieux,

Suite à une idée de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes de proposer des locaux sécurisés pour **accueillir les touristes à vélo électrique ou musculaire,** la commune va aménager un local de vestiaires, situé dans l'enceinte du stade Bompart. Celui-ci offrira des prises électriques pour recharger les batteries, des toilettes, des douches et un lavabo. Les cyclistes y auront accès avec une clé, qu'ils pourront retirer dans un des six commerces partenaires en échange d'une pièce d'identité.
De plus, deux bornes de recharge seront implantées à proximité des deux cafés du village.
Cette initiative permettra de développer le tourisme doux et profitera au commerce local.
Des circuits pourront ainsi relier les villages de la communauté, de Lanuéjols à Lasalle via Val d 'Aigoual, Les Plantiers, L 'Estréchure.
Dès cet été, ce projet devrait être opérationnel, pour le plus grand plaisir des touristes à vélo désirant privilégier la douceur de vivre à la vitesse des véhicules pétaradants.
Bonne balade et bienvenue à Lasalle.
René Floutier

La lettre d'expression des groupes d'élus au Conseil municipal de Lasalle - juin 2024 - Directeur de la publication : Patrick Bénéfice - Maquette : Marianne Ginsbourger / Impression : Mairie de Lasalle. Les textes sont publiés sans modification et sous la responsabilité de leurs auteurs.

« I.C.I, INITIATIVE CITOYENNE INDÉPENDANTE »

La communication

Les comptes administratifs (clôture des budgets 2023) ont été votés le 11 mars. Ils seront accessibles aux habitants après le 10 juillet, date à laquelle le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars sera approuvé, c'est-à-dire 4 mois après le vote ! De même, le budget 2024 a été voté le 10 avril ! Quand les habitants auront-ils accès à ce compte-rendu ? Légalement, les PV des conseils municipaux devraient être affichés 8 jours après ledit conseil municipal. L'affichage est, à notre sens, le minimum de la communication des élu.es en direction des habitants ! A plusieurs reprises nous sommes intervenu.es en conseil municipal sur ce sujet. Nous avons proposé de réfléchir à une solution. Aucune réponse ne nous a été donnée. Ce problème est laissé en l'état.

P.L.U

Le 7 juin dernier s'est enfin tenue la réunion de restitution des ateliers participatifs qui se sont déroulés en septembre et octobre 2023. Il aura fallu attendre 8 mois ! Alors que les élu.es de la majorité semblaient au départ pressé.es d'élaborer le PLU, on sent aujourd'hui un rétropédalage. Pourquoi ? Cette restitution a montré que les habitant.es sont très attaché.es à leur village et ont une bonne connaissance des atouts et faiblesses de ce dernier. Ils se sentent très concerné.es et désirent fortement poursuivre le travail entrepris.Se pose aujourd'hui la question de la mise en place du nouveau calendrier de ce P.L.U. Les élu.es ont prochainement une réunion avec le bureau d'étude pour concevoir celui-ci. Le mandat de l'équipe municipale se termine en 2026. Nous souhaitons fortement que ce P.L.U soit terminé avant les prochaines élections ses choix.

Centre de formation et de création « La Cure »

Le budget de la « Cure » est un budget autonome et qui devrait donc s'équilibré seul.Ce projet a toujours été présenté comme un projet culturel et économique.

Concernant le budget de la Cure, nous avons soulevé plusieurs points qui dénotent d'un manque de transparence. L'étude du bureau « Label Eco » concernant le diagnostic n'a pas été imputée dans ce budget alors qu'elle concernait la Cure. Comme pour tous les autres budgets autonomes et annexes, toutes les charges concernant le personnel intervenant à la « Cure » devraient être portées à son budget. Or, une partie du personnel intervenant n'a pas été comptabilisé. Depuis un an, suite au diagnostic de « Label Eco », différents groupes réfléchissent au fonctionnement de ce centre (gouvernance, formation, communication…) Qu'en est-il de ces réflexions ? Le comité de pilotage de la Cure devait se réunir très régulièrement…aucune nouvelle de cette instance. Nous partageons l'ambition de voir cet équipement municipal tourner à plein régime dans un avenir proche et nous nous réjouissons des initiatives locales mises en place.

Les commissions municipales

Peu de commissions se réunissent régulièrement, hormis les commissions finances, enfance/jeunesse et extramunicipale « alimentation collective et locale ». Cette dernière est très active : elle réfléchit sur le projet d'un éventuel changement de prestataire pour la cantine scolaire, qui a été approuvé par M. Le Maire. D'autre part, elle travaille au projet d'élaboration d'une convention avec le Département qui permettra de mettre en place des actions autour de l'alimentation. Cette commission est riche d'enseignements quant à la participation citoyenne. Chacun.e, élu.es, citoyen.nes y a trouvé sa place.

D'autres commissions municipales (sports, transition écologique, vie démocratique…) pourraient se saisir de cette expérience.

Nous pensons que c'est au travers de cette dynamique que les projets pour notre village pourront avancer et se concrétiser.

Vincent Gauthier et Dominique Roland

La lettre d'expression des groupes d'élus au Conseil municipal de Lasalle - juin 2024 - Directeur de la publication : Patrick Bénéfice - Maquette : Marianne Ginsbourger / Impression : Mairie de Lasalle. Les textes sont publiés sans modification et sous la responsabilité de leurs auteurs.

« UNION LOCALE LASALLOISE »

Osons. Rêvons. Osons rêver tous ensemble à une municipalité qui se préoccuperait d'offrir un service de mobilité à ses habitants.

Mobilité des habitants

Pour seulement 2€, il existe actuellement plusieurs liaisons :

- Le Vigan Montpellier qui dessert entre autres quelques petites communes comme St Julien de la nef (134 habitants) et Notre dame de Londres (479 habitants)
- Le Vigan -Alès via St Hippolyte du Fort qui dessert notamment St André de Majencoules (604 habitants) et Tornac (868 habitants)
- St Jean du Gard, Anduze Nîmes via Thoiras avec une fréquence de 6 liaisons par jour

Mais rien ne passe par Lasalle.

La mairie est fière d'accueillir de nouveaux lasallois.

Lasalle compte désormais1200 habitants et aucun transport prévu au départ de Lasalle à l'heure où il est préconisé de limiter l'utilisation de sa voiture.

Peut-on espérer que la communauté de commune s'intéresse un jour au sujet ?

Certes les Lasallois n'ont pas de réels besoins de se déplacer dans notre communauté de commune (vers St André de Valborgne, Lestrechure ou Val d'Aigoual…. ?) et c'est bien vers Alès, Anduze, St Hippolyte du fort, Nîmes, Montpellier que le besoin existe.

Quelles solutions sont-elles débattues concernant la mobilité ?

Informations sur le budget 2024

Au-delà des coûts de fonctionnement obligatoires dont environ 970 000 € de charges de personnel, les orientations du budget 2024 sont principalement l'enfance et la culture

- Cantine : coût à charge de la mairie 27 000 €. L'augmentation du coût du repas du prestataire qui est passé de 4,43 € à 4,71 € n'a pas été répercutée sur les familles. Les tarifs de la cantine restent donc inchangés pour 2024. La prise en charge de cette augmentation pour 9000 repas/an représente environ 2500 € pour la Commune.
- Périscolaire : coût à charge de la mairie 82 000 €. Le périscolaire représente la garderie matin, midi et soir, le centre de loisirs du mercredi et l'accueil ados. Pour Rappel, le centre de loisirs pendant les vacances scolaires est géré par la communauté de commune.
- Investissement nouvelle crèche dont l'ouverture est prévue en septembre 2025 : 128 000 €

Autant pour l'enfance, l'approche comptable permet d'évaluer assez bien l'engagement de la Mairie sur ce poste budgétaire, autant pour la culture, le seul coût identifié comptablement est celui de la Cure (48 000 € à charge de la municipalité pour 2024) mais ce n'est qu'une petite partie du coût de la culture.

Notamment, le coût des salles municipales n'est pas identifié actuellement (chauffage, électricité et ménage principalement). On connaît le coût des salariés de la régie et la recette générée par les locations ce qui fait déjà ressortir un coût pour la mairie de près de 40 000 € auxquels devraient s'ajouter le coût de fonctionnement des salles municipales.

Augmentation de 3% de la part municipale sur les impôts fonciers qui devrait apporter une recette complémentaire de 25 000 €. Peut-être aurait-on pu trouver ces 25 000 € ailleurs ?

Emprunt de 310 000 € pour financer la nouvelle crèche et les travaux de voirie de la rue du pont vieux et de la rue basse.

Les ratios d'endettement de la municipalité commencent à se dégrader.

Travaux budgétés : Parking Paulhan pour 49 000 €

« Et surtout, n'oubliez pas d'aller voter »

Brigitte, Frank

La lettre d'expression des groupes d'élus au Conseil municipal de Lasalle - juin 2024 - Directeur de la publication : Patrick Bénéfice - Maquette : Marianne Ginsbourger / Impression : Mairie de Lasalle. Les textes sont publiés sans modification et sous la responsabilité de leurs auteurs.